

# CLAUSES DES CONTRATS DE LOCATION

---

## 1 - Définitions

Dans les clauses qui suivent, voici ce que désignent les termes suivants :

- « le client » : le locataire de l'équipement
- « la compagnie » : le bailleur de l'équipement
- « locations » : se réfère à l'équipement ou aux services
- « C.D.R » : indique le jour prévu du retour de l'équipement
- « en possession de (client) » : la période de temps où l'équipement est loué

## 2 - Options de paiement

Cartes de crédit (Visa, MasterCard ou AMEX), carte de débit (Interac) et argent comptant.

Chèque : Seuls les clients qui ont un compte ouvert peuvent payer par chèque.

Compte ouvert : Si vous êtes intéressés à ouvrir un compte, allez chercher notre Formulaire de crédit téléchargeables sur notre site à l'adresse : <http://www.spectresonore.com/DemandeDeCredit.html>.

## 3 - Clauses spécifiques

1. Toutes les locations sont payables par le client sur réception des équipements et un dépôt de garantie sera exigé. Le montant est variable et est laissé à la discrétion du Groupe Spectre Sonore.
2. Les équipements en location doivent être de retour avant 11h00 am à la date indiquée sur le contrat.
3. Le client est responsable de tous les dommages et les pertes causés à l'équipement pendant qu'il est en sa possession. Ces coûts sont payables immédiatement et peuvent être chargés au client sur sa carte de crédit sans préavis.
4. Si les équipements sont en retard le jour dû et que le Groupe Spectre Sonore en est informé, le délai additionnel est traité en tant qu'extension de la location et est chargé au plus bas taux, dépendamment de la disponibilité. Si le Groupe Spectre Sonore n'en est pas informée à l'avance, les retours sont chargés au plein prix.

5. Des charges additionnelles seront ajoutées pour les câbles brisés, manquants ou mal roulés ainsi que pour les accessoires manquants ou les équipements qui doivent être nettoyés.
6. Le client indemniser le Groupe Spectre Sonore pour les dommages causés aux équipements pendant qu'ils étaient en sa possession peu importe la raison de ce problème.

#### **4 - Garanties**

Tous nos équipements sont garantis opérationnels à 100% lorsque vous les louez et en prenez possession. Si une pièce ne fonctionne pas adéquatement par notre faute, nous échangerons l'appareil en question ou rembourserons le montant de sa location.

#### **5 - Rabais**

Le Groupe Spectre Sonore offre 10% de rabais aux œuvres à but non-lucratif, aux étudiants ainsi qu'aux personnes âgées.